



AVIS DE MOTION

Lise Labrie, directrice générale & greffière-trésorière informe les contribuables de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche qu'un projet de modification du règlement numéro 004-2026 concernant la Régie Interne des séances du conseil municipal tenue le 14 septembre 2026.

Ledit règlement sera adopté lors de la séance publique qui aura lieu le 6 octobre 2026 à 19hrs, à la salle du conseil situé au 163, route Principale, Saint-André-de-Restigouche (Québec) G0J 2G0.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions au dg@saintandrederestigouche.com ou par téléphone au 418 865-2234.

DONNÉ À SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE, CE 24^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

Lise Labrie,
Directrice générale & greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Labrie, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie, sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-six.

Lise Labrie,
Directrice générale et greffière-trésorière

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal durant les heures de bureau.

Horaire du bureau municipal

Lundi : sur rendez-vous

Mardi : sur rendez-vous

Mercredi : 10 à 16hrs

Jeudi : Midi à 18hrs